



Séance  
solennelle  
d'ouverture  
de la  
conférence  
du Stage

du 23 mars 2001

DISCOURS  
de M. le Bâtonnier MATHEU

---

"Lacenaire ou le mortel plaidoyer"  
par Maître Nicolas RAYNAUD de LAGE

---

Eloge de Maître Jean CRUPPI  
par Maître Jeanne ESPAÑOL



**ELOGE  
DE MAÎTRE JEAN CRUPPI  
par  
Maître Jeanne ESPAÑOL**

En temps ordinaire, le Palais se peuple seulement vers 11 heures.

L'avocat endosse la robe où s'entortillent les deux cordons du rabat autour du cou, se coiffe de la toque.

Tambourinement des portes ballantes, les arrivants se succèdent de très près, de si près qu'ils entrent par groupes formés au hasard de la rencontre sur les itinéraires communs.

Au passage des tramways correspond des fournées : notables, avocats, magistrats, greffiers, huissiers ; tous les avocats et magistrats n'ont pas le luxe du coupé d'où l'on saute galamment, ni même du fiacre qu'on paie sans retourner la tête, en homme pressé.

Le président ouvre l'audience correctionnelle avec 24 dossiers sous le bras et l'intention de les étudier tous avec minutie.

« - Vous avez volé des pavés, la nuit ? dit-il à un vagabond. Enfin pourquoi ? Vous n'avez pas besoin de pavés... La nuit, voler des pavés ! »

S'adressant ensuite à un autre qui a subtilisé des colis postaux :

« Sur un camion... qui n'est pas à vous ! Vous prenez, sans vous gêner ! Juste à une époque où tout le monde se plaint de ne pas recevoir ses colis ! »

Première lassitude...

« - Comment... ? Vous n'avez pas un sou et vous vous attablez à un restaurant ?

- On ne peut pas vécut sans bouffer.

- Mais sapristi, quand vous ne pouvez pas payer, quel plaisir trouvez-vous à manger ? Et puis, vous mangez des escargots... Pour se nourrir, on ne demande pas des escargots ! »

C'est au tour d'une femme, assistée d'un avocat.

Elle a été arrêtée il y a 26 jours pour le vol d'un pain.

Après consultation du bulletin des sommiers, elle a été conduite au petit Parquet.

Les renseignements obtenus tant à son domicile qu'aux sommiers attestent que sa probité et sa moralité se montrent jusque-là irréprochables.

Mais la procédure de flagrant délit s'est avérée impossible : le surmenage est à son comble au petit Parquet en raison des rafles diligentées par la Préfecture.

Le mandat de dépôt a été décerné il y a 26 jours.

L'avocat plaide : « je voudrais au moins donner une définition aussi française que je le pourrai du mot rafle. Une rafle est une vaste opération de police accomplie par la préfecture avec plus d'entrain que de discernement. »

Le ton est donné.

Il poursuit : « On dit souvent que la civilisation d'un pays se mesure à la perfection de ses lois de procédure criminelle, à l'ensemble des garanties fournies par ses lois à la liberté des citoyens. S'il en est ainsi, nous avons à nous faire de graves reproches. »

La voleuse est condamnée à une amende de 16 francs... après 26 jours de détention préventive.

« Cela fait les petits pains un peu chers », commente l'avocat, amer.

Cet avocat s'appelle Jean CRUPPI, et cette scène se déroule en 1901.

Il y a 100 ans déjà, Maître CRUPPI défendait corps et âme l'idée inscrite aujourd'hui dans les tables de la loi : « la personne présumée innocente reste libre. »

Monsieur le Premier Président,  
Monsieur le Procureur Général,  
Monsieur le Bâtonnier,  
Mesdames, Messieurs,  
Mes chers Confrères,

Connaissez vous Jean CRUPPI ?

Non, ou si peu.

Quelques regards ont pu, au hasard, se poser sur la discrète plaque blanche, rue du May, honorant son souvenir.

Mais la gloire astre tardif, lune sereine et sombre qui se lève sur les tombeaux ne s'est pas levée sur le sien.

C'est vrai.

Et pourtant...

Avocat puis avocat Général.

Conseiller Général de notre département 15 ans durant.

Député de la Troisième circonscription de TOULOUSE.

Ministre du commerce, de l'industrie, des affaires étrangères, de la justice.

Sénateur de la Haute-Garonne ...

Mais surtout, une vie au service d'un certain idéal de justice, une vie rythmée par les battements d'une République en plein essor démocratique.

« Je veux que la justice puise sa force et son élan dans l'amour du peuple, que dans un sentiment de solidarité sociale, elle donne de plus en plus aux petits et déshérités les moyens de s'élever, de développer leur instruction, d'améliorer leur sort. »

Jean CRUPPI a le goût de la discussion, de la controverse, de la parole qui se veut démonstrative et chaleureuse, du bien dire.

Si l'on a pu affirmer que l'avocat sans cause est l'eunuque du harem judiciaire, l'énergie et l'intelligence que dégage Jean Cruppi lui assurent la notoriété, la vraie, celle fulgurante, celle qui ne se décrète pas mais qui s'abat sur vous, à votre insu.

Auréolé de ce talent, une grande carrière d'avocat s'ouvrait à lui : il ne restait plus qu'à défendre les intérêts, les humeurs, les lubies des clients en quête de procès ou en proie à des poursuites, toute une catégorie de personnes qui se précipitaient déjà à sa porte.

Mais Cruppi savait qu'avant de parler, il fallait savoir, qu'avant de savoir, il fallait apprendre, à la fois le droit, ce qui est relativement facile, mais aussi les hommes, ce qui l'est moins.

Il savait également que les lois sont au service des hommes et qu'elles doivent s'adapter à leurs certitudes parfois relatives, à leur intelligence toutefois limitée.

De son esprit débordant et généreux, jaillissent des rêves, des multitudes de rêves. Jean Cruppi veut les vivre, les vivre tous. Exister ne lui suffit pas. Aussi, pour que ses combats innombrables ne restent pas à l'état de pensées, de poussières, il prend le parti d'être acteur sans jamais s'enfermer dans le même rôle.

Dans l'espace de son existence, Jean Cruppi a défendu les hommes, les a jugés, les a gouvernés et a élaboré leurs lois.

Jamais dans son parcours d'avocat, de magistrat, de politique, il ne s'est détourné de ce qui constituait pour lui l'essentiel, une justice plus équitable.

Voici la salle d'audience de la Cour d'assises que notre homme connaît bien, pour y avoir plaidé, puis requis, « clinique de théâtre plutôt que d'hôpital, salle propice aux attitudes par les belles distances que l'architecte a ménagées entre les acteurs », ainsi qu'il aimait la dépeindre. « On sent que tout le monde est là hanté du souvenir romain, l'œil cherche les éperons de fer des navires d'ANTIUM à ces rostres sculptées d'où l'avocat va émerger : tragique ! »

Au fond, debout, collés les uns aux autres comme des sardines dans une boîte, s'écrasent et s'aplatissent les spectateurs à bon marché, le public gratuit, un mélange étonnant de couleurs, de cravates groseille et de petits bonnets, de robes fanées et de vieilles jaquettes aux nuances passées.

C'est le peuple des curieux impatients qui veut voir sa part du cirque et qui s'y rue à coups de poing.

Comme par prémonition, le public est bien tranché: aux bancs réservés la dentelle et les rubans bleus; ici le parfum de l'héliotrope, là-bas le relent du saucisson à l'ail.

Mais regardez les attitudes et les visages !

Partout la même expression de curiosité fiévreuse et avide, la même soif d'émotions fortes, le même délire pour ce théâtre de la vie, le vrai, celui-là !

Dans les condamnations capitales, lorsque le Président prononce le mot « mort », un même frisson parcourt toutes les veines et une même exaltation d'épouvante s'échappe de toutes les poitrines.

Ce « Ah ! » des condamnations à mort, troublant, terrifié, on le retrouve avec la même tonalité, le même timbre, à Paris, à Toulouse et dans toutes les Cours d'assises des petites villes.

La voix humaine, cet instrument merveilleux qui possède à l'infini l'art des nuances, n'a point ici de dissonance pour exprimer ce qu'elle ressent, que cela soit la voix d'Or de la Parisienne, la voix éraillée du faubourien ou la voix dure du paysan.

Ce « Ah ! », il est devenu insupportable aux oreilles de Jean CRUPPI. Il a le courage de s'en expliquer à une époque où l'abolitionniste prêche dans l'indifférence, où la mort, prise par une sorte d'habitude, rôde inlassablement dans les prétoires, surplombe l'auditoire, tournoie au-dessus des condamnés pour fondre sur l'élus maudit dont la tête sera tranchée.

Jean Cruppi s'emploie à convaincre qu'il faut éradiquer une telle abomination: « Vous jugeriez peut-être utile qu'un homme, rarement il est vrai, mais cependant quelques fois, a eu la très douloureuse mission de requérir la peine de mort, vous dise aujourd'hui qu'il est partisan sincère est convaincu de son abolition.

La peine de mort...

Pour quelle efficacité ?

La peur de l'échafaud a-t-elle agi après le verdict ou à l'heure où l'homme a commis le crime ?

Peine ancestrale, irréparable, inefficace, arme surannée et vaine qui s'oppose à l'arme moderne que constitue l'ensemble des mœurs de l'éducation, des mesures qui font une vie plus saine, une conscience individuelle plus ferme, une justice plus exacte et plus éclairée. »

Jean Cruppi ne ménage pas ses mots pour crier sa haine: « la justice humaine doit s'arrêter devant une peine dont l'exécution peut voler à un innocent ses droits à toute réparation »

Au cœur du combat, il rédige un amendement à l'Assemblée Nationale pour supprimer l'indemnité du bourreau et les frais d'exécution, rapporte une proposition de loi pour supprimer la peine de mort.

En vain...

La guillotine en action est un spectacle de rue très rare à Toulouse qui exerce une attraction régionale.

En mai 1901, Monsieur DEIBLER vient spécialement de PARIS, précédé des « bois de justice » pour trancher la tête d'un parricide, nommé ALLIERES, de LABARTHE DE MURET.

La guillotine est installée Pont GARRAUD.

Le soleil ni la mort ne pouvant se regarder fixement, l'exécution doit avoir lieu à 4 h 35 du matin.

Peu après minuit, le pont Saint-Michel a été évacué et interdit à la circulation, mais une foule de gens s'est amassée depuis la fin de la soirée sur toute la rive gauche de la Garonne, dans la rue des Récollets, la rue des Bûchers et la rue Mespouls.

On loue des tables et des chaises, et même des échelles pour 2 francs.

Les toits sont couverts d'êtres humains, sur le mur des refuges, pourtant garnis de tessons de bouteilles, un millier de spectateurs s'est assis.

A 4 h 15, le condamné est amené dans une voiture qui s'arrête à une vingtaine de mètres de la guillotine.

L'homme est pied nu, le corps dans un peignoir blanc, le visage voilé d'un long crêpe.

Il a fallu l'arracher de la voiture d'où il refusait absolument de descendre, comme un instant auparavant il avait refusé d'y monter.

Il est porté comme un paquet.

Jeté sur la bascule, il se débat encore et agite sa tête sous la lunette ; un aide doit le saisir par les cheveux et maintenir le cou en place, pendant que le couperet tombe avec un bruit sec.

Justice est faite. Après l'exaltation, le peuple pleure à froides larmes.

L'exécution a duré 4 minutes.

Si ce tableau tragique démontre que l'espèce humaine toute entière gît dans le caniveau, certains hommes le font toutefois en regardant les étoiles. Jean Cruppi était de ceux-là, lui que la peine de mort, rebutait, révoltait, révolta.

Peut-être pensez-vous que Jean CRUPPI est un homme des temps lointains dont tout semble aujourd'hui nous séparer.

Pourtant, sa lutte d'antan pour l'abandon du « crime légal » qu'il abhorrait ne doit pas être oubliée, parce qu'il le demandait-il y a 100 ans, parce qu'il l'a obtenue il y a seulement 20 ans ici, parce que des hommes croupissent 40 ans dans les couloirs de la mort là-bas.

Jean Cruppi est un avocat bavard, éloquent, tenace.

Son Bâtonnier, fort peu enclin aux épanchements de pure forme, déclare après la prestation de Cruppi à la Conférence du stage « qu'il a rarement rencontré chez un homme un esprit si équilibré s'unissant à un talent de parole plus brillant. »

Cruppi impressionne, Cruppi fascine.

Sachez d'ailleurs Messieurs que si vous étiez né au siècle dont je vous parle, vous auriez arboré la coupe, les lorgnons et les favoris « CRUPPI » et vous auriez rêvé d'être reçu au salon tenu par son épouse.

Et vous, mes Chers Confrères, vous auriez été sanctionnés de vos pratiques inconcevables : Attention aux fumistes qui arborent la pipe ou qui osent se promener en bras de cycliste dans les couloirs du palais ; ces procédés sont alors sévèrement jugés par l'Ordre.

Ne vous avisez pas davantage de vous rendre dans un lieu public avec vos clients, ou, pire, de prendre vos repas dans un de ces établissements voisin du Palais que je ne nommerai pas ! Interdit le papier à lettres à en-tête, inadmissible la plaque dorée apposée à la porte de son cabinet.

Enfin, que tous ceux qui ne sont pas vêtus de noir sous leur robe se dénoncent à Monsieur le Bâtonnier, qui pourra, peut-être, pour aujourd'hui, faire preuve d'indulgence !

On raconte volontiers cette anecdote que GAMBETTA s'étant présenté à une audience, la lèvre supérieure fortement garnie, fut réprimandé, sortit, puis regagna sa place complètement rasé, marquant ainsi sa déférence aux magistrats : le port de la moustache est alors proscrit.



Les magistrats...

Bientôt, CRUPPI fait son entrée dans leur corps ; rapidement, il devient Avocat Général, puis il se fait juriconsulte et consacre alors sa vie à proposer à son pays des lois destinées à instaurer une justice forte et populaire prudente et sévère.

Il s'installe alors à Paris mais son cœur reste à Toulouse.

D'ailleurs, à PARIS, si l'on veut arriver à quelque chose, il faut être de TOULOUSE.

Ces toulousains arrivés et chanceux, et sans qui Paris ne tournerait plus, se retrouvent au sein de l'association des toulousains de Paris : ils ont des raisons d'aimer TOULOUSE, le disent et le pratiquent.

Ces Messieurs de la LUSCRAMBO, en français, le ver luisant, sont politiques, peintres, comme Henri MARTIN, sculpteurs, comme FALGUIERES, PUECH, poètes, comme le jeune Fabrice MAGE ou comme François FABIE (il n'était que de l'Aveyron, mais son accent était si fidèlement de TOULOUSE), journaliste, comme les SARRAUT, fondateurs de la Dépêche.

Ces dîners, à 12 francs par tête, soupe au chou, oie du capitole, bombe à la toulousaine, n'étaient pas tristes.

Certains soirs, tandis que DEBAT-PONSAN exécutait, en caleçon, une prétendue « danse d'ANITRA » sur la table desservie du dîner, les boutes en train habituels intervenaient pour entonner des chansons patoises de VESTREPAIN et GHEUSI, pour réciter un sonnet à la gloire de TOULOUSE.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1899, on lisait dans la revue toulousaine « l'art méridional » : « les Toulousains triomphent de toute part à Paris, malgré les inimitiés, leur provincialisme et leur accent. A chaque pas, à la Chambre, à l'Académie, au théâtre, dans les journaux, chez les peintres, les musiciens, les sculpteurs, Toulouse triomphe. »

Jean CRUPPI contribue à ce triomphe car il est un homme du monde. A Paris, à Toulouse, il fréquente les salons, celui de sa première épouse Jeanne CREMIEUX, femme illustre, comptant parmi les plus grandes figures féminines de la troisième République.

Il y rencontre Romain ROLLAND, Jules MASSENET, Gabriel FAURÉ.

RAVEL fait chanter pour la première fois dans le salon de Madame CRUPPI « L'heure espagnole. »

Les femmes prennent leur place : leurs corps, comme leurs esprits, agit, s'agite.

Le goût de la vitesse modifie l'élégance et la lenteur discrète s'efface devant l'agilité.

La grande Demoiselle fait la mode, la femme coupe ses cheveux, mais épargne un accroche cœur, on écoute MISTINGUETT, on lit COLETTE et on se laisse aller à la folie de ces années.

Comme elle semble déjà loin à Jean CRUPPI cette audience de la quatrième Chambre de la Cour d'Appel de PARIS.

La salle pittoresque et vétuste, aux briques disjointes, est chauffée par un grand poêle de faïence blanche.

Une femme, Mademoiselle Jeanne CHAUVIN, doit plaider, plaider une affaire de contrefaçon.

C'est un événement : parce qu'il s'agit d'une femme, parce qu'il s'agit de contrefaçon.

On lit, dans ces sortes d'affaires, des rapports techniques, on apporte des modèles réduits d'appareils, on fait des démonstrations au tableau noir.

Certains des avocats qui s'intéressent à ces différends sont ingénieurs, anciens élèves de l'Ecole Polytechnique.

Oh ! C'est donc une avocate ?

Pour les plus épris de machisme, la seule façon de se conduire avec une femme est de lui faire la cour si elle est jolie, et de la faire à quelqu'un d'autre si elle est laide. Aujourd'hui, la Cour n'est même plus réservée aux hommes.

Il y a foule à l'audience, dont notre personnage.

Il s'agit d'une contrefaçon de corsets.

Il y a aussi quelque ironie, quelques brocards tout prêts à fuser.

Le prétoire est encombré de mannequins de bois, garni de corsets roses, bleus, avec leurs baleines bien rigides, leurs longs lacets, leurs avants capitonnées douillettement pour que les charmes qu'ils devaient soutenir ne se pussent blesser ; la taille était fine à souhait, un corselet de guêpe, disait-on, ou encore « à tenir dans les cinq doigts d'un artilleur », ainsi parlait-on alors, les hanches s'évasaient arrondies, et l'arrière avait quelques complaisances...

Sous le regard amusé des confrères, une jeune femme timide, un peu gauche, rougissante, mais parfaitement digne, commença ses explications, sa dissertation.

Et les confrères se retirèrent un peu penauds, un peu pensifs, un peu inquiets : ils n'avaient pas eu l'occasion de tellement rire.

Jean Cruppi eut l'impression qu'une nouvelle ère commençait au Palais.

Il ne se trompait pas.

Mais savait-il que sitôt que l'amour parle, combien il est le maître, et qu'il épouserait quelques années plus tard, en seconde noce, une des premières femmes avocates, Suzanne SAILLARD ?

Mais ne pensez pas que CRUPPI soit un homme d'apparence : C'est un homme de tous les combats, de ceux qui demeurent encore aujourd'hui.

CRUPPI avocat, CRUPPI magistrat, CRUPPI politique, le même homme, pour faire, des années durant, le procès de la solliciteuse.

Il ne l'a pas gagné, et il est de notre devoir de prendre sa suite.

Ecoutez-le :

« Tout juge et tout juré est aujourd'hui en butte aux séductions et aux menaces d'une solliciteuse plus puissante que ces tribus titrées qui passaient autrefois avec de longues révérences devant les conseillers du Parlement.

Cette moderne, cette grande solliciteuse entre chez le juge à toute heure et malgré les portes fermées, elle l'assiège chez ses amis, dans les salons et dans la rue : bon gré, mal gré, il faut bien qu'il l'entende.

Elle est déjà en 1901 « un des plus grands facteurs de tous les jugements humains. »

« Il faut enfin que nos mœurs, secondées par la loi, assurent invariablement avant la décision le respect de la liberté de conscience du juge. »

« Messieurs de la presse, faite dignement votre métier, il en va de la sérénité de la justice », réclame CRUPPI.

Pensait-il que 100 ans plus tard ses propos, ses idées seraient d'une cruelle actualité ?

Jean CRUPPI s'est rencontré entre deux siècles, comme au confluent de deux fleuves ; il a plongé dans leurs eaux troubles, s'éloignant sans regret du vieux rivage où il est né, nageant avec espérance vers une rive inconnue, le siècle que nous venons de quitter.

Détention préventive, peine de mort, liberté individuelle... Quels que soient les thèmes ! abordés, ils ne sont jamais épuisés. Jean Cruppi poursuit inexorablement son chemin, car la route que semble emprunter son existence conduit sans cesse à de nouveaux carrefours, qui renvoient vers de nouvelles directions.

C'est l'instigateur des juges de paix, offrant la justice de proximité aux populations rurales dont il est fervent défenseur.

C'est aussi l'homme qui fait entrer sur les listes de juré l'élément populaire.

Jean CRUPPI s'oppose à l'oligarchie judiciaire selon laquelle les fonctions de juré sont réservées à l'élite: « Il n'y a pas de chances plus sérieuses de rencontrer le juré idéal parmi les mandarins de la science ou de l'argent que dans les autres groupes de société. », Grâce à lui le menu peuple n'est plus seulement spectateur ou victime de la justice, mais il la rend.

C'était il y a cent ans...

Jean CRUPPI se battait contre la loi et la pratique qui consacrent la liberté mais n'organisent point sa responsabilité.

Jean CRUPPI se battait pour la liberté, pour le respect des droits d'autrui, et ce jusque dans la privation de liberté.

Maître CRUPPI, vous auriez pu être l'auteur de ce texte :

Je ne sais pas si les lois sont justes  
Ou si les lois sont iniques  
Mais ce que sait tout captif du fond de sa geôle  
C'est que le mur en est solide  
Et que chaque jour est long comme une année.

(...)

Je sais aussi - et comme il serait sage  
De l'apprendre à la terre entière  
Que ces prisons que bâtissent les hommes  
La honte les bâtit de pierres  
Et de barreaux, de peur que le Christ  
Voit comme l'homme estropie son frère

De ces barreaux, ils ternissent la lune  
Et masquent le soleil glorieux

Ils ont raison de cacher leur enfer  
Car ce qu'ils font ni fils de Dieu  
Ni fils de l'homme ne devraient le voir  
Tant ce qu'ils y font est odieux...<sup>(1)</sup>

Maître CRUPPI, comme vous seriez peiné d'apprendre que ces quelques vers, d'un autre temps, de votre siècle, renferment encore tout leur sens à l'aube de ce nouveau millénaire.

Mais vous diriez que l'espoir doit vivre, l'action se poursuivre, vous qui saviez que la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent<sup>(2)</sup>.

---

(1) Oscar WILDE: « La Ballade de la geôle de Reading »

(2) Inspiré d'Albert CAMUS